

---

## PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ETAT

### AVIS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET DE LA VILLE DE

### MONTPELLIER

---

#### Contexte

Lors du Conseil métropolitain du 2 février 2023, les élus de Montpellier Méditerranée Métropole ont approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETs) 2021-2026. Ce document cadre définit la politique de lutte contre le changement climatique de la Métropole et s'inscrit à ce titre dans la transition écologique et solidaire dans laquelle cette dernière s'est très fortement engagée.

Le PCAETs comporte trois grands volets :

- **Atténuer l'impact du territoire métropolitain sur le climat en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre**, majoritairement issues de la combustion d'énergies fossiles pour les transports routiers et le chauffage des bâtiments ;
- **Adapter le territoire métropolitain aux effets du réchauffement climatique**, pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités aux risques climatiques (sécheresses, incendies, inondations...);
- **Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques**, ce qui constitue un enjeu de santé publique.

Le PCAETs de Montpellier Méditerranée Métropole se veut « solidaire » en ce qu'il porte également une **ambition de justice sociale**, à travers notamment la lutte contre différentes formes de précarité (énergétique, alimentaire...) et sur le plan de l'adaptation au changement climatique, la protection de l'ensemble des populations face aux différents aléas climatiques.

Le PCAETs s'inscrit dans les politiques internationales, européennes, nationales et régionales d'adaptation au changement climatique et constitue ainsi une déclinaison territoriale du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.

Face à l'urgence climatique, la Métropole définit actuellement sa stratégie d'adaptation au changement climatique pour consolider son plan d'action en s'appuyant sur la méthode Adapt-Tacct (Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires) proposée par l'ADEME et l'Agence de l'Eau.

## I – Une Métropole d’ores et déjà fortement engagée sur les enjeux d’adaptation au changement climatique

Territoire méditerranéen, la Métropole de Montpellier est confrontée à un certain nombre d’aléas climatiques tels que canicules et vagues de chaleur, sécheresses, précipitations intenses (épisodes cévenoles) provoquant des inondations, retrait gonflement des argiles et recul du trait de côte. Face à ces aléas, la collectivité met en œuvre des réponses depuis plusieurs années via :

- **l’inscription des enjeux d’adaptation dans les documents de planification** : Plan Climat mais également SCOT (adopté en 2019) et Plan Local d’Urbanisme intercommunal (projet arrêté en octobre 2024), avec notamment des objectifs de préservation des espaces agricoles et naturels, qui représentent 2/3 du territoire.
- une **politique de gestion des risques** : de nombreuses mesures de prévention des risques climatiques (incendies, inondations) sont conduites grâce à des plateformes de gestion des risques comme Jaguards, WikiPredict ou Ville en Alerte, ainsi que des actions de sensibilisation de la population, avec notamment une Réserve Communale de Sécurité Civile.
- **la mise en œuvre de nombreux projets contribuant à l’adaptation du territoire** sur la gestion de la ressource en eau (tarification de l’eau sociale et écologique, projet « Adaptoneau », label *Commune économe en eau*, schéma directeur des eaux brutes, réutilisation des eaux usées traitées), la lutte contre les inondations (ex. renaturation de cours d’eau ou de zones humides), le développement de la nature en ville (plantations d’arbres, bons de végétalisation pour les habitants, désimperméabilisation des cours d’école), la gestion du littoral (via une Entente avec les EPCI voisins), désimperméabilisation des espaces publics ou encore en agriculture (politique de soutien à l’agroécologie et à un système alimentaire local durable et solidaire, développement de filières à bas niveau d’impact sur la ressource en eau, ...).
- **Des partenariats avec les acteurs de la recherche** : une convention cadre de partenariat sur l’écologie de la santé a été signée en octobre 2023 entre la Métropole, la Ville de Montpellier et un ensemble d’acteurs issus du monde de la recherche en écologie de la santé et en santé publique. Ce partenariat a permis de mettre en place un groupe de réflexion et d’action en écologie de la santé. Douze projets prioritaires ont été identifiés, dont la mise en place d’un observatoire métropolitain en écologie et évolution de la santé (OMEES) avec pour ambition de mieux traduire les résultats de recherche dans des actions publiques innovantes et pertinentes dans le contexte des crises sociales et écologiques. Ce partenariat avec les acteurs de la recherche porte largement sur les questions d’adaptation à travers l’approche « One Health ».
- **la participation à des projets de recherche**, comme le projet européen Valorada (sur l’identification grâce à des images satellites des îlots de chaleur en milieu urbain et des zones agricoles nécessitant une irrigation) ou interterritorial Picopatt (sur la définition de mesures d’aménagement en fonctions de patterns picoclimatiques urbains).

Au regard des projections climatiques pour le territoire à l’horizon 2050, les mesures d’adaptation existantes doivent toutefois être renforcées et systématisées, via leur intégration dans les différents

secteurs identifiés comme vulnérables sur le territoire. Pour cela, **le soutien de l'Etat et de la Région seront indispensables.**

## **II – Une politique d'adaptation au changement climatique qui doit être renforcée et systématisée**

L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des politiques publiques est indispensable. La notion d'anticipation de l'aggravation des aléas climatiques sur le territoire à horizon 2050 est encore peu présente. Cette **anticipation devra être généralisée** et, comme le souligne le PNACC devenir un réflexe dans l'élaboration ou la mise à jour de l'ensemble des politiques publiques. La résilience ne peut se réfléchir que dans une logique de réelle transformation du modèle actuel non durable basé sur une croissance permanente. Ceci nécessite de réduire les injonctions contradictoires, et de **remettre de la transversalité dans les décisions émanant des services de l'Etat.**

Cette intégration systématique nécessite une **sensibilisation et une formation des agents et opérateurs publics, que l'Etat pourrait coordonner.**

Pour les entreprises, intégrer l'adaptation au changement climatique est un enjeu stratégique, garant de leur pérennité. Actuellement, elles bénéficient d'un **accompagnement insuffisant faute de moyens.**

**L'agriculture est sans doute l'un des secteurs les plus directement impactés par le réchauffement climatique.** Les épisodes de sécheresse prolongée et l'irrégularité des précipitations contraignent les agriculteurs à adopter des stratégies d'adaptation. **La hiérarchisation de l'accès à l'eau sera un exercice clef** pour anticiper le futur. Il est également nécessaire d'enclencher véritablement et sérieusement le virage vers l'agroécologie, afin d'apporter des réponses concrètes aux évolutions climatiques. Plus généralement c'est toute la politique alimentaire qui doit devenir plus centrale, et qui doit être pensée au prisme de l'adaptation au changement climatique, de l'échelon local aux échelons national et européen.

La **continuité des services publics** (fourniture de services essentiels comme l'eau, l'énergie, la collecte des déchets, les transports publics, et accueil du public dans les établissements comme les écoles et les crèches) est un autre enjeu essentiel. Les **impacts sur la santé** tant physique que mentale des aléas climatiques devront être mieux compris et pris en compte à l'avenir. **La réalisation d'études pouvant intéresser l'ensemble des territoires est à conduire** par exemple sur les impacts des aléas climatiques sur la santé, en particulier sur la santé mentale.

L'un des principaux enjeux identifiés dans les 25 ans à venir pour la Métropole et la Ville de Montpellier est de **maintenir une qualité de vie et un niveau de bien-être satisfaisants** lors des périodes de fortes chaleurs et canicules, dans la perspective d'une forte augmentation des jours très chauds et des nuits tropicales d'ici 2050. Cela implique de travailler à la fois sur les espaces extérieurs (politiques d'aménagement et de mobilité), les espaces intérieurs (confort d'été dans les logements ou bureaux, conditions d'accueil dans les services publics comme les écoles ou crèches), la continuité de fourniture des services publics essentiels et des mesures de préservation de la santé physique et mentale. Les impacts seront particulièrement importants pour les populations vulnérables. Aussi, les **financements devront être conséquents** et les

**investissements publics conditionnés à des critères d'efficacité et de réduction des inégalités.**

Actuellement, les collectivités souffrent du manque de moyens humains. **La distinction entre les volets Investissement et Fonctionnement lors de la construction budgétaire est une notion limitante et non adaptée.**

Afin de favoriser la mise en place et l'efficacité de politiques d'adaptation au changement climatique des territoires, **une bascule est à réaliser dans les services de l'Etat déconcentrés** pour intégrer ces enjeux d'adaptation et accompagner au mieux les territoires. Il existe un réel enjeu d'acculturation des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens) à la nécessité de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique. **La production d'outils adaptés est attendue.** L'Etat pourrait **renforcer la coopération interterritoriale** via une animation dédiée.

**La production et mise à disposition de données climatiques** pourrait être organisée par les services de l'Etat, tous les territoires n'ayant pas l'ingénierie nécessaire à la recherche, analyse et exploitation des multiples sources de données nécessaires à l'établissement d'un diagnostic de vulnérabilité. La Mission Adaptation pourrait organiser la diffusion d'un package d'informations de base aux territoires, ainsi qu'un **socle d'indicateurs de référence** (avec possibilité d'ajustement en fonction des territoires).

Par ailleurs, les actions d'adaptation au changement climatique peuvent engendrer de lourds travaux sur les infrastructures, équipements ou bâtiments, nécessitant **des financements importants dans la durée**. Des solutions de financement structurelles sont donc à mettre en place. Si le PNACC indique que le fonds Barnier a vocation à être renforcé, il est également impératif de préserver voire renforcer, face à l'urgence climatique, les autres sources de financement existantes (fonds vert, Agence de l'Eau, ADEME...), afin de prévenir des coûts et dommages potentiellement plus importants.

En matière de rénovation des logements, **l'atteinte des objectifs ne pourra s'effectuer qu'avec un engagement fort et constant de l'Etat**. La principale difficulté rencontrée par la Métropole réside dans l'instabilité des dispositifs portés par l'Etat dont les modalités financières et organisationnelles changent trop régulièrement et sont complexes à comprendre pour un non initié. De fait, l'accompagnement des ménages (mais aussi les ménages eux-mêmes, ainsi que les professionnels de la rénovation) doit en permanence s'adapter aux nouvelles conditions fixées par l'Etat. L'évolution constante des dispositifs perturbe la dynamique locale.

Il est visé un développement massif des systèmes de chauffage décarbonés, en particulier via un soutien public au développement de la filière française des pompes à chaleur (PAC). L'enjeu avec le changement climatique va se porter sur le rafraîchissement intérieur et le principe même de la PAC implique systématiquement un rejet d'air chaud vers l'extérieur. Rafrâchir des bâtiments ou les véhicules en période de forte chaleur contribue ainsi à l'élévation de température et à la création d'ilots de chaleur.

Anticiper les changements climatiques nécessite **d'intégrer des règles dans les documents d'urbanisme** pour atteindre les objectifs. Une **incitation fiscale** pour optimiser les espaces sous-utilisés, voire pas utilisés constitue un levier.

## CONCLUSION

L'échelle des collectivités territoriales est encore plus décisive et pertinente pour l'adaptation que pour l'atténuation. Le soutien aux collectivités est indispensable pour réussir.

La résilience et l'adaptation des territoires nécessitent une transformation profonde du modèle actuel en passant d'une croissance générant une consommation accrue des ressources planétaires à un modèle de sobriété.

Les territoires urbains jouent un rôle majeur dans l'affirmation et la réalisation de l'objectif d'adaptation en permettant le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire, plus durable, avec une consommation sobre et responsable des ressources. Toutefois, bien qu'ayant des compétences élargies en matière de transition énergétique et écologique, les territoires ne disposent pas des moyens financiers suffisants leur permettant de déployer sur le long terme et à vaste échelle des politiques structurées. L'inquiétude sur la capacité d'agir est vive.

L'amélioration des connaissances, la coopération systémique et les financements destinés à la transition écologique sont des leviers clés pour permettre l'atteinte des objectifs. Aussi, cela doit être une des priorités de l'Etat face à l'urgence climatique.